

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

PROGRAMME PRIVILÈGE MY SPEEDWAY

Version : 2-11092026

Date d'entrée en vigueur : à compter du 01 juillet 2026

La société **SPEEDWAY SAS**, dont le siège social est situé **27 avenue de la Sariette, ZI Athélia II, 13600 La Ciotat**, met en place un programme privilège dénommé **My SPEEDWAY**.

Le programme **My SPEEDWAY** est un programme de fidélité réservé aux clients particuliers de SPEEDWAY, leur permettant de bénéficier d'avantages spécifiques selon le niveau d'adhésion choisi.

Le programme est applicable dans les magasins SPEEDWAY participants, les magasins affiliés participants et sur le site internet **www.speedway.fr**, sous réserve des conditions définies ci-après.

L'adhésion au programme implique l'acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente et les avoir acceptées avant son achat immédiat ou la passation de sa commande.

A cet égard, elles lui sont opposables conformément aux termes de l'article 1119 du code civil.

ARTICLE 1

OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions d'adhésion, de fonctionnement, d'utilisation et de résiliation du programme privilège **My SPEEDWAY**, ainsi que les avantages associés aux adhésions **SPEED ADEPT** et **SPEED EXPERT**.

Le programme permet aux clients adhérents de bénéficier, selon l'adhésion souscrite, notamment :

- du cumul de points fidélité
- d'une cagnotte cashback
- de bons d'achat ou cartes cadeaux virtuelles

- d'un accès à un catalogue cadeaux
- d'offres personnalisées
- d'avantages partenaires
- de services spécifiques en magasin
- d'avantages réservés aux clients privilégiés.

Les avantages du programme sont personnels, non cessibles et utilisables uniquement dans les conditions prévues aux présentes.

ARTICLE 2

ADHÉSION AU PROGRAMME MY SPEEDWAY

2.1 Conditions d'adhésion

Le programme **My SPEEDWAY** est ouvert à toute personne physique majeure disposant de la capacité juridique, agissant en qualité de consommateur.

L'adhésion peut être réalisée :

- en magasin SPEEDWAY participant ;
- sur le site internet **www.speedway.fr** ;
- via l'application SPEEDWAY, lorsque cette fonctionnalité est disponible.

Lors de son adhésion, le client doit communiquer les informations nécessaires à la création et à la gestion de son compte client, notamment :

- nom
- prénom
- adresse e-mail valide
- numéro de téléphone portable valide
- adresse postale
- date de naissance, lorsque celle-ci est nécessaire à l'octroi d'un avantage
- toute autre information strictement nécessaire au fonctionnement du programme

Le client garantit l'exactitude des informations transmises. Toute modification de ces informations devra être signalée à SPEEDWAY dans les meilleurs délais, notamment depuis l'espace client, l'application ou en magasin.

La non-communication des informations obligatoires ou la communication d'informations inexacts peut faire obstacle à l'adhésion ou à l'utilisation des avantages du programme.

2.2 Caractère personnel de l'adhésion

L'adhésion au programme **My SPEEDWAY** est strictement personnelle, nominative et individuelle.

Elle ne peut en aucun cas être cédée, prêtée, transférée, vendue ou utilisée par un tiers.

Une seule adhésion active peut être rattachée à un même client.

SPEEDWAY se réserve le droit de refuser, suspendre ou clôturer toute adhésion en cas de création de comptes multiples, d'utilisation abusive, de fraude ou de tentative de contournement des présentes conditions générales.

2.3 Les deux adhésions du programme

Le programme **My SPEEDWAY** comprend deux niveaux d'adhésion :

Adhésion SPEED ADEPT

L'adhésion **SPEED ADEPT** est proposée au tarif de **9,90 € TTC** pour une durée de **2 ans** à compter de la date d'adhésion.

Adhésion SPEED EXPERT

L'adhésion **SPEED EXPERT** est proposée au tarif de **19,90 € TTC** pour une durée de **2 ans** à compter de la date d'adhésion.

Les avantages à l'adhésion du programme SPEED ADEPT et à l'adhésion du programme SPEED EXPERT seront détaillés respectivement aux articles 9 et 10 des présentes.

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés par SPEEDWAY. Le tarif applicable est celui en vigueur au jour de l'adhésion ou du renouvellement.

ARTICLE 3

DURÉE DE VALIDITÉ, RENOUVELLEMENT ET EXPIRATION

L'adhésion au programme **My SPEEDWAY** est valable pendant une durée de **2 ans** à compter de la date d'adhésion.

À l'échéance de cette période, le client pourra renouveler son adhésion selon les modalités communiquées par Speedway, dans les mêmes conditions que celles prévus à l'article 2 des présentes.

À défaut de renouvellement, avant la fin de la période de la durée de l'abonnement précitée, l'accès aux avantages attachés à l'adhésion souscrite prend fin automatiquement.

Les points et la cagnotte sont valables pendant la durée de validité du programme My SPEEDWAY. À défaut de renouvellement, ils seront perdus à la date d'expiration de l'adhésion souscrite.

SPEEDWAY pourra informer le client de l'échéance prochaine de son adhésion par e-mail, SMS, notification, affichage sur son espace client ou tout autre moyen approprié.

L'absence de réception de cette information, notamment en cas de coordonnées inexactes, incomplètes ou non mises à jour par le client, ne prolonge pas la durée de validité de l'adhésion souscrite, des points, de la cagnotte ou des avantages.

ARTICLE 4

FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL DU PROGRAMME

Le programme **My SPEEDWAY** est utilisable dans le réseau SPEEDWAY participant, comprenant les magasins SPEEDWAY, les magasins affiliés participants et le site internet **www.speedway.fr**, sous réserve des conditions techniques, commerciales et opérationnelles applicables.

Certains avantages peuvent être limités à un canal spécifique, notamment uniquement en magasin, uniquement sur le site internet ou uniquement via l'application.

Pour bénéficier des avantages du programme, le client doit s'identifier lors de chaque achat :

- en présentant le QRCODE de l'application My SPEEDWAY
- son nom et prénom
- numéro de téléphone portable
- adresse email
- renseignant son compte client sur le site internet
- en utilisant son compte via l'application My SPEEDWAY lorsque disponible

Les avantages du programme ne sont pas automatiquement cumulables avec d'autres remises, promotions, soldes, bons plans, ventes privées, offres partenaires, codes promotionnels, opérations commerciales ou avantages en cours, sauf indication contraire expresse de SPEEDWAY.

Les avantages sont calculés sur le montant effectivement payé par le client, après déduction des remises, bons d'achat, cartes cadeaux, avoirs, cagnottes ou autres avantages utilisés.

Sauf indication contraire, sont exclus du calcul des points et de la cagnotte :

- les cartes cadeaux
- les programmes privilèges
- les frais de livraison
- les prestations de service
- les achats intégralement réglés au moyen d'un bon d'achat, d'une carte cadeau, d'un avoir ou d'une cagnotte
- les achats annulés, retournés ou remboursés
- tout produit, service, marque ou catégorie expressément exclue par SPEEDWAY.
- les produits atelier
- les prestations et la main d'œuvre atelier
- les produits, quel qu'ils soient des marques suivantes : TRIUMPH, MOTO GUZZI, MV AGUSTA, APRILIA, HONDA, CF MOTO, BMW, GETTYGO, PIRELLI, MICHELIN, FACOM, DUNLOP, DUCATI, CONTINENTAL, KTM, SUZUKI, YAMAHA

ARTICLE 5

CUMUL DES POINTS FIDÉLITÉ

5.1 Principe de cumul

Le programme permet au client adhérent de cumuler des points fidélité lors de chaque achat éligible réalisé en magasin ou sur le site internet **www.speedway.fr**.

Le principe de cumul est le suivant :

1 € TTC dépensé = 1 point fidélité

Le calcul est effectué sur le montant effectivement payé par le client, arrondi à l'euro inférieur.

Les points fidélité ne sont attribués que si le client s'est identifié au moment de l'achat.

Aucune attribution rétroactive de points ne pourra être exigée si le client ne s'est pas identifié au moment de l'achat, sauf décision commerciale exceptionnelle de SPEEDWAY.

5.2 Commandes avec acompte

Lorsqu'une commande donne lieu au versement d'un acompte, les points fidélité et la cagnotte peuvent être attribués au moment du paiement complet de la commande ou du retrait effectif de la marchandise, selon le paramétrage retenu par SPEEDWAY.

Aucun point ni cagnotte ne sera définitivement acquis tant que la commande n'aura pas été intégralement réglée et validée.

5.3 Nature des points

Les points fidélité n'ont aucune valeur marchande.

Ils ne constituent ni une monnaie, ni un moyen de paiement, ni une créance remboursable, ni un droit acquis définitivement.

Ils ne peuvent être :

- échangés contre de l'argent
- remboursés
- transférés à un tiers
- cédés
- vendus
- transmis
- convertis en espèces

Le client ne peut utiliser que les points effectivement disponibles sur son compte, sous réserve des régularisations prévues aux présentes conditions.

5.4 Opérations ponctuelles

SPEEDWAY peut proposer ponctuellement des opérations permettant de créditer des points supplémentaires sur certaines marques, certains produits, certaines périodes, certains événements ou certains horaires.

Ces opérations sont soumises à leurs conditions propres, communiquées au client au moment de leur mise en place.

SPEEDWAY se réserve le droit de modifier, suspendre ou annuler toute opération ponctuelle en cas d'erreur manifeste, de fraude, de contrainte technique, de rupture de stock ou de nécessité commerciale.

ARTICLE 6

CAGNOTTE CASHBACK

6.1 Principe de la cagnotte

La cagnotte cashback est calculée selon le type de programme **My SPEEDWAY** détenu par le client :

- **1 %** du montant TTC des achats éligibles pour le programme **SPEED ADEPT**
- **3 %** du montant TTC des achats éligibles pour le programme **SPEED EXPERT**

La cagnotte est calculée sur le montant effectivement payé par le client, après déduction des remises, bons d'achat, cartes cadeaux, avoirs, cagnottes ou autres avantages utilisés.

Sauf indication contraire de SPEEDWAY, sont exclus du calcul de la cagnotte :

- les cartes cadeaux
- les programmes privilèges
- les prestations de service
- les frais de livraison
- les produits ou lignes internes identifiés comme « 30 divers »
- les achats annulés, retournés ou remboursés
- les achats réglés intégralement au moyen d'un bon d'achat, d'une carte cadeau, d'un avoir ou d'une cagnotte
- tout produit, service, marque, opération ou catégorie expressément exclu par SPEEDWAY.
- Les produits atelier
- Les prestations et la main d'œuvre atelier
- les produits, quel qu'ils soient des marques suivantes : TRIUMPH, MOTO GUZZI, MV AGUSTA, APRILIA, HONDA, CF MOTO, BMW, GETTYGO, PIRELLI, MICHELIN, FACOM, DUNLOP, DUCATI, CONTINENTAL, KTM, SUZUKI, YAMAHA

La cagnotte est créditée sur le compte client selon les délais techniques applicables.

En magasin, la mise à jour du solde peut intervenir à **J+1** selon les systèmes de caisse, le logiciel de gestion et les outils utilisés par SPEEDWAY.

Le programme **My SPEEDWAY** est piloté principalement depuis l'application **My SPEEDWAY**, lorsque celle-ci est disponible. L'application permet notamment au client de consulter son solde de cagnotte, ses bons d'achat disponibles, ses points fidélité, ses cadeaux, ses avantages et les modalités d'utilisation de son programme.

Certains avantages liés à la cagnotte pourront nécessiter une activation, une validation ou une utilisation depuis l'application **My SPEEDWAY**, l'espace client ou tout autre support digital mis à disposition par SPEEDWAY.

6.2 Ajustement du montant de la cagnotte

SPEEDWAY se réserve le droit d'ajuster, de modifier, d'augmenter, de réduire, de suspendre ou d'exclure temporairement le taux de cagnotte applicable à certains produits, marques, catégories, magasins, périodes, horaires, événements ou opérations commerciales.

Ces ajustements peuvent notamment intervenir :

- Lors d'opérations commerciales spécifiques
- sur certaines marques ou catégories de produits
- sur certaines périodes ou certains horaires
- lors d'événements particuliers
- dans le cadre d'offres personnalisées
- en cas d'erreur manifeste d'affichage, de paramétrage ou de calcul
- en cas de contrainte technique, commerciale, juridique, économique ou organisationnelle.

SPEEDWAY pourra également proposer ponctuellement un taux de cagnotte majoré, par exemple un cashback doublé ou renforcé sur certains produits, marques, périodes ou événements.

Les conditions particulières de ces opérations seront communiquées au client par tout moyen approprié, notamment en magasin, sur le site internet, dans l'espace client ou via l'application **My SPEEDWAY**.

Les ajustements de cashback ne pourront pas donner lieu à indemnisation, remboursement ou compensation au profit du client, sauf disposition légale contraire.

En cas d'erreur manifeste dans le montant de cagnotte crédité, SPEEDWAY se réserve le droit de procéder à toute régularisation nécessaire, y compris après crédit du montant sur le compte client.

6.3 Déblocage de la cagnotte

La cagnotte se débloque par paliers de **5 €**.

Dès qu'un palier de **5 €, 10 €, 15 €** ou plus est atteint, le montant correspondant peut être transformé en bon d'achat ou en carte cadeau virtuelle.

Le bon d'achat ou la carte cadeau virtuelle peut être sécurisé par un code, un QR code, un code PIN ou tout autre dispositif technique mis en place par SPEEDWAY.

La génération, l'activation et l'utilisation des bons d'achat issus de la cagnotte peuvent être effectuées depuis l'application **My SPEEDWAY**, l'espace client, le site internet ou tout autre outil mis à disposition par SPEEDWAY.

Le client est seul responsable de l'utilisation de ses codes, QR codes, codes PIN, identifiants ou supports permettant l'utilisation de ses bons d'achat.

6.4 Validité des bons d'achat issus de la cagnotte

Les bons d'achat issus de la cagnotte sont personnels et rattachés au compte client.

Ils sont valables pendant une durée de **3 mois à compter de leur date d'émission**, sauf durée différente expressément communiquée au client.

Ils peuvent être utilisés en magasin ou sur le site internet, selon les modalités précisées au moment de leur émission.

Ils peuvent être cumulables entre eux, sauf indication contraire de SPEEDWAY.

Ils doivent être utilisés pendant leur durée de validité.

Passé ce délai, ils seront définitivement perdus et ne pourront donner lieu à aucun remboursement, échange, prolongation ou compensation.

L'absence d'utilisation d'un bon d'achat pendant sa durée de validité ne peut engager la responsabilité de SPEEDWAY.

6.5 Restrictions d'utilisation des bons d'achat

Les bons d'achat issus de la cagnotte ne peuvent pas être échangés contre de l'argent.

Ils ne peuvent pas être utilisés, sauf indication contraire de SPEEDWAY, pour l'achat :

- de cartes cadeaux
- de programmes privilèges
- de prestations de service
- de frais de livraison

- de produits ou services non éligibles
- de produits soldés, bons plans ou en déstockage lorsque l'offre le précise
- de produits ou opérations expressément exclus par SPEEDWAY.
- des produits atelier
- des prestations et de la main d'œuvre de l'atelier
- des produits, quel qu'ils soient des marques suivantes : TRIUMPH, MOTO GUZZI, MV AGUSTA, APRILIA, HONDA, CF MOTO, BMW, GETTYGO, PIRELLI, MICHELIN, FACOM, DUNLOP, DUCATI, CONTINENTAL, KTM, SUZUKI, YAMAHA

SPEEDWAY se réserve le droit de refuser l'utilisation d'un bon d'achat en cas de fraude, d'erreur manifeste, d'expiration, de solde insuffisant, d'incompatibilité avec l'offre concernée, de tentative de cumul interdit ou d'utilisation non conforme aux présentes conditions.

6.6 Expiration de la cagnotte

Les points et la cagnotte sont valables pendant la durée de validité du programme **My SPEEDWAY**.

À défaut de renouvellement, ils seront perdus à la date d'expiration du programme.

SPEEDWAY pourra informer le client avant l'expiration du programme afin de lui rappeler son solde de points, son montant de cagnotte disponible et la date limite d'utilisation.

L'absence de réception de cette information, notamment en cas de coordonnées inexactes, incomplètes ou non mises à jour par le client, ne prolonge pas la durée de validité du programme, des points, de la cagnotte ou des bons d'achat.

ARTICLE 7

CATALOGUE CADEAUX

Les cadeaux proposés dans le cadre du catalogue cadeaux **My SPEEDWAY** sont attribués dans la limite des stocks disponibles.

Le nombre de points nécessaires à l'obtention d'un cadeau, la nature des cadeaux proposés, leur disponibilité, leurs conditions de retrait et leurs modalités d'utilisation peuvent évoluer au cours du programme.

SPEEDWAY se réserve le droit de modifier, remplacer, suspendre ou retirer à tout moment un cadeau du catalogue, notamment en cas de rupture de stock, arrêt fournisseur, impossibilité d'approvisionnement, erreur manifeste, contrainte logistique, contrainte commerciale ou nécessité de faire évoluer le catalogue.

Lorsque le cadeau choisi par le client n'est plus disponible, SPEEDWAY pourra, sans y être tenue, proposer au client :

- de choisir un autre cadeau disponible dans le catalogue
- de conserver ses points pour une utilisation ultérieure
- ou de bénéficier d'une solution alternative déterminée par SPEEDWAY

L'indisponibilité temporaire ou définitive d'un cadeau ne pourra engager la responsabilité de SPEEDWAY et ne donnera lieu à aucun remboursement, indemnisation, compensation financière ou attribution automatique d'un cadeau de valeur équivalente, sauf disposition légale contraire ou décision commerciale exceptionnelle de SPEEDWAY.

Les cadeaux ne peuvent être ni échangés contre de l'argent, ni remboursés, ni revendus, ni transférés à un tiers.

ARTICLE 8

RETOURS, ÉCHANGES, REMBOURSEMENTS ET INCIDENCE SUR LES AVANTAGES

8.1 Retours sans ticket de caisse

Le client adhérent au programme **My SPEEDWAY** peut bénéficier d'un retour, échange, avoir ou remboursement sans présentation du ticket de caisse, sous réserve que l'achat concerné puisse être retrouvé dans les systèmes internes de SPEEDWAY.

Pour bénéficier de cet avantage, le client doit s'être identifié lors de l'achat, afin que le produit ou service soit rattaché à son compte client.

À défaut d'identification lors de l'achat ou d'impossibilité de retrouver l'achat dans les systèmes SPEEDWAY, le retour sans ticket pourra être refusé.

8.2 Conditions générales de reprise

Tout retour, échange, avoir ou remboursement est soumis aux conditions suivantes:

- le produit doit avoir été acheté dans le réseau SPEEDWAY participant ou sur le site **www.speedway.fr** ;
- le produit doit être retrouvé dans l'historique client ou dans les systèmes internes SPEEDWAY
- le produit doit être complet
- le produit doit être propre
- le produit ne doit pas être détérioré
- le produit ne doit pas avoir été porté, utilisé, monté ou installé
- le produit doit être dans son emballage d'origine lorsque celui-ci est nécessaire à sa remise en vente
- les étiquettes, notices, accessoires, protections et éléments d'origine doivent être restitués
- le produit doit être dans un état permettant sa remise en vente

SPEEDWAY se réserve le droit de refuser tout retour qui ne respecterait pas ces conditions.

8.3 Retour prolongé réservé à l'adhésion SPEED EXPERT

Le titulaire de l'adhésion **SPEED EXPERT** peut bénéficier d'un retour prolongé jusqu'à **12 mois à compter de la date d'achat**, même sans justificatif papier, sous réserve que l'achat soit retrouvé dans les systèmes internes de SPEEDWAY.

Cet avantage est réservé aux produits éligibles et ne limite pas les garanties légales dont bénéficie le consommateur.

8.4 Produits exclus du retour prolongé

Sont notamment exclus du retour prolongé, sauf accord spécifique de SPEEDWAY :

- les produits personnalisés
- les produits fabriqués ou commandés spécialement pour le client
- les produits d'hygiène ou de sécurité ne pouvant être repris
- les sous-vêtements techniques
- les produits consommables
- les produits électroniques ouverts, activés ou utilisés
- les produits ayant fait l'objet d'une installation
- les produits montés sur un véhicule
- les produits détériorés
- les produits incomplets
- les produits soldés
- les bons plans
- les produits en déstockage

- les produits en fin de série
- les cartes cadeaux
- les programmes privilèges
- les prestations de service
- les produits atelier
- les prestations et la main d'œuvre atelier
- les produits, quel qu'ils soient des marques suivantes : TRIUMPH, MOTO GUZZI, MV AGUSTA, APRILIA, HONDA, CF MOTO, BMW, GETTYGO, PIRELLI, MICHELIN, FACOM, DUNLOP, DUCATI, CONTINENTAL, KTM, SUZUKI, YAMAHA

SPEEDWAY pourra appliquer une décote en fonction de l'état du produit, de son ancienneté, de son prix au jour du remboursement, de son prix de revente ou de sa valeur commerciale.

8.5 Incidence des retours sur les points et la cagnotte

En cas de retour total ou partiel d'un achat, les points fidélité et les montants de cagnotte générés par les produits retournés seront annulés ou déduits du compte client.

En cas de retour de l'intégralité des articles achetés, tous les points et toute la cagnotte générés par cet achat seront retirés dès l'enregistrement du retour.

En cas de retour d'une partie seulement des articles achetés, seuls les points et montants de cagnotte correspondant aux produits retournés seront retirés.

8.6 Solde négatif

Si les points, la cagnotte, les bons d'achat, les cartes cadeaux virtuelles ou tout autre avantage généré par l'achat retourné n'ont pas encore été utilisés, SPEEDWAY se réserve le droit de les supprimer du compte client.

Si les points, la cagnotte, les bons d'achat, les cartes cadeaux virtuelles ou tout autre avantage généré par l'achat retourné ont déjà été utilisés par le client avant le retour du produit concerné, SPEEDWAY se réserve le droit :

- de déduire du remboursement le montant des avantages déjà utilisés
- de créer un solde négatif de points ou de cagnotte sur le compte client
- de refuser temporairement l'utilisation de nouveaux avantages tant que le solde n'a pas été régularisé
- de compenser ce solde négatif avec les points, cagnottes ou avantages futurs
- de procéder à toute régularisation nécessaire

Le client ne pourra pas se prévaloir d'un avantage généré par un achat annulé, retourné ou remboursé.

ARTICLE 9

AVANTAGES DE L'ADHESION SPEED ADEPT

L'adhésion au programme **SPEED ADEPT** donne accès aux avantages suivants, sous réserve du respect des présentes conditions générales.

9.1 Points fidélité

Le client cumule des points fidélité selon le principe:

1 € TTC dépensé = 1 point fidélité

9.2 Cagnotte

Le client bénéficie d'une cagnotte correspondant à **1 % du montant TTC des achats éligibles**.

9.3 Accès au catalogue cadeaux

Le client peut utiliser ses points pour accéder au catalogue cadeaux **My SPEEDWAY**, dans la limite des stocks disponibles.

9.4 Offres privilèges personnalisées

Le client peut bénéficier d'offres personnalisées, de remises réservées ou de packs spécifiques, disponibles en magasin, sur le site internet, dans l'espace client ou via l'application SPEEDWAY lorsque celle-ci est disponible.

Chaque offre est soumise à ses conditions propres.

ARTICLE 10

AVANTAGES DU PROGRAMME SPEED EXPERT

Le programme **SPEED EXPERT** donne accès aux avantages du programme **SPEED ADEPT**, ainsi qu'aux avantages complémentaires définis ci-dessous.

10.1 Points fidélité

Le client cumule des points fidélité selon le principe :

1 € TTC dépensé = 1 point fidélité

10.2 Cagnotte majorée

Le client bénéficie d'une cagnotte correspondant à **3 % du montant TTC des achats éligibles**.

SPEEDWAY peut proposer ponctuellement un taux de cagnotte majoré sur certains produits, certaines marques, certains événements, certaines périodes ou certains horaires.

10.3 Accès au catalogue cadeaux

Le client peut utiliser ses points pour accéder au catalogue cadeaux **My SPEEDWAY**, dans la limite des stocks disponibles.

10.4 Journée SPEED

Le titulaire du programme **SPEED EXPERT** bénéficie, une fois par année d'adhésion, d'une **Journée SPEED** lui permettant d'obtenir une remise de **20 % sur le prix public conseillé**.

La Journée SPEED doit être choisie par le client avant son utilisation, via son compte client, le site internet ou l'application SPEEDWAY lorsque cette fonctionnalité est disponible.

Une fois la journée choisie, un QR code, un code promotionnel ou tout autre dispositif d'identification pourra être généré.

La Journée SPEED est valable uniquement le jour choisi par le client.

La Journée SPEED est applicable sur les achats et/ou commandes réalisés au cours de la journée choisie, sous réserve des exclusions ci-dessous.

La Journée SPEED n'est pas cumulable avec :

- les soldes
- les bons plans
- les promotions en cours
- les ventes privées
- les opérations commerciales
- les offres de reprise
- les remises quantitatives
- les journées exceptionnelles
- les codes promotionnels
- les bons d'achat
- les cartes cadeaux
- les avoirs
- les remises déjà accordées

- toute autre remise ou avantage en cours.

La Journée SPEED ne s'applique pas, sauf indication contraire de SPEEDWAY, sur :

- les cartes cadeaux
- les programmes privilèges
- les frais de livraison
- les prestations de service
- les produits faisant l'objet d'un tarif déjà remisé
- les produits soldés
- les bons plans
- les produits en fin de série
- les produits high-tech
- les airbags
- les intercoms
- les GPS
- les produits Garmin
- les produits Akrapovic
- les produits Rizoma
- les draisienues
- toute marque ou catégorie expressément exclue par SPEEDWAY.
- les produits atelier
- les prestations et la main d'œuvre atelier
- les produits, quel qu'ils soient des marques suivantes : TRIUMPH, MOTO GUZZI, MV AGUSTA, APRILIA, HONDA, CF MOTO, BMW, GETTYGO, PIRELLI, MICHELIN, FACOM, DUNLOP, DUCATI, CONTINENTAL, KTM, SUZUKI, YAMAHA

La Journée SPEED ne génère pas de cagnotte cashback.

Elle peut ne pas générer de points fidélité lorsque cette exclusion est précisée au client.

La Journée SPEED non utilisée au cours de l'année d'adhésion concernée ne peut donner lieu à aucun remboursement, report automatique, échange ou compensation, sauf décision commerciale exceptionnelle de SPEEDWAY.

SPEEDWAY se réserve le droit de refuser l'application de la Journée SPEED en cas d'utilisation non conforme, de fraude, d'erreur manifeste, de tentative de cumul interdit ou d'incompatibilité avec l'offre concernée.

10.5 Avantages VIP

Le titulaire du programme **SPEED EXPERT** peut bénéficier d'avantages VIP, notamment:

- accès à des opérations réservées
- accès à des événements privilèges
- information prioritaire sur certaines offres
- tarifs préférentiels auprès de partenaires
- accès à certains avantages partenaires renforcés
- participation à certains jeux concours nationaux organisés par SPEEDWAY.

Ces avantages sont soumis à leurs conditions propres.

10.6 Pose offerte de kit Bluetooth

Le titulaire du programme **SPEED EXPERT** peut bénéficier d'une pose offerte de son kit Bluetooth, une fois par année d'adhésion, lorsqu'il renouvelle son casque dans un magasin SPEEDWAY participant.

Cet avantage est soumis aux conditions suivantes :

- achat du casque dans le réseau SPEEDWAY
- compatibilité technique entre le casque et le kit Bluetooth
- disponibilité du personnel compétent
- prise de rendez-vous si nécessaire
- absence d'adaptation particulière ou non standard

SPEEDWAY pourra refuser la pose si le matériel est incompatible ou si l'installation présente un risque de détérioration.

10.7 Cadeau de bienvenue

Lors de son adhésion au programme **SPEED EXPERT**, le client peut recevoir un cadeau de bienvenue, tel qu'une ecocup SPEEDWAY ou un porte-clé.

Le cadeau est remis dans la limite des stocks disponibles.

Il ne peut donner lieu à aucun remboursement, échange, avoir ou compensation financière.

ARTICLE 11

AVANTAGES PARTENAIRES SPEEDWAY

Le client adhérent au programme **My SPEEDWAY** peut bénéficier d'avantages, remises ou offres spécifiques auprès de partenaires sélectionnés par SPEEDWAY.

Ces partenaires peuvent notamment intervenir dans les domaines suivants :

- écoles de pilotage

- moto-écoles
- événements moto
- assurances
- loisirs moto
- stages ou expériences liées à la pratique de la moto
- tout autre domaine en lien avec l'univers moto ou les services proposés aux clients SPEEDWAY.

La liste des partenaires et des avantages proposés peut évoluer à tout moment au cours du programme.

Les avantages partenaires peuvent être consultés sur le site **www.speedway.fr**, en magasin, dans l'espace client, via l'application SPEEDWAY lorsque disponible ou par tout autre moyen de communication choisi par SPEEDWAY.

Les offres partenaires sont soumises aux conditions propres de chaque partenaire, notamment en matière :

- de durée
- de disponibilité
- de réservation
- de nombre de places
- de zone géographique
- de justificatifs
- d'âge minimum
- de permis ou autorisations nécessaires
- d'état de santé ou aptitude
- d'assurance
- d'exclusions
- d'annulation ou de report.

SPEEDWAY ne saurait être tenue responsable:

- de l'annulation d'une offre partenaire
- de la modification d'une offre partenaire
- de l'indisponibilité d'une prestation partenaire
- du refus d'un partenaire d'accorder un avantage
- de la mauvaise exécution d'une prestation réalisée par un partenaire
- d'un litige entre le client et le partenaire
- d'un accident, dommage, retard, refus ou incident survenu dans le cadre d'une prestation réalisée directement par un partenaire.

La responsabilité de SPEEDWAY ne pourra être engagée qu'en cas de faute directement imputable à SPEEDWAY.

Le bénéfice d'un avantage partenaire ne crée aucun droit acquis au maintien de cet avantage dans le temps.

ARTICLE 12

DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation, lorsque l'adhésion au programme **My SPEEDWAY** est réalisée à distance, notamment sur le site internet **www.speedway.fr** ou via l'application SPEEDWAY, le client consommateur dispose d'un délai de rétractation de **14 jours** à compter de la date d'adhésion.

Pour exercer son droit de rétractation, le client peut utiliser le formulaire type de rétractation mis à sa disposition par SPEEDWAY ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

La demande doit être adressée avant l'expiration du délai de 14 jours :

- via la rubrique **Contactez-nous** du site **www.speedway.fr** ;
- ou par courrier à l'adresse suivante :
SPEEDWAY SAS – Service client My SPEEDWAY
27 avenue de la Sariette, ZI Athélia II, 13600 La Ciotat

SPEEDWAY accusera réception de la demande de rétractation par e-mail lorsque le client a communiqué une adresse e-mail valide.

Pour être remboursé de son adhésion, le client ne doit avoir bénéficié d'aucune manière que ce soit des avantages liés au programme pendant le délai de rétractation.

Sont notamment considérés comme des avantages utilisés :

- l'utilisation d'une remise
- l'utilisation d'un bon d'achat
- l'utilisation d'une carte cadeau virtuelle issue de la cagnotte
- l'utilisation de points
- l'obtention d'un cadeau
- l'utilisation d'un service offert
- l'utilisation de la Journée SPEED
- l'utilisation d'un avantage VIP

- toute utilisation effective d'un avantage attaché au programme **My SPEEDWAY**.

En cas de rétractation valable et sous réserve qu'aucun avantage n'ait été utilisé, le montant de l'adhésion sera remboursé dans un délai de 14 jours suivant la réception de la demande de rétractation.

Le programme **My SPEEDWAY** ainsi que les points, cagnottes, bons d'achat et avantages associés seront alors annulés.

Si le client a utilisé un avantage pendant le délai de rétractation, SPEEDWAY pourra refuser le remboursement de l'adhésion ou procéder à une régularisation correspondant à l'avantage utilisé, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

ARTICLE 13

RÉSILIATION, RADIATION, PERTE OU VOL

13.1 Résiliation par le client

Le client peut demander à tout moment la résiliation de son adhésion au programme **My SPEEDWAY**.

La demande peut être effectuée :

- par courrier adressé à :
SPEEDWAY SAS – Service client My SPEEDWAY
27 avenue de la Sariette, ZI Athélia II, 13600 La Ciotat
- ou directement dans un magasin SPEEDWAY participant.

En cas de résiliation à l'initiative du client, le prix de l'adhésion au programme déjà réglé ne sera pas remboursé, sauf disposition légale contraire.

La résiliation entraîne la désactivation de l'adhésion au programme **My SPEEDWAY** et la perte des avantages attachés au programme, notamment les points, la cagnotte, les bons d'achat non utilisés et les avantages en cours, sauf disposition légale contraire.

13.2 Radiation du programme

Tout manquement aux présentes conditions générales, toute utilisation abusive ou frauduleuse du programme ou des avantages, tout agissement visant à perturber le programme, toute falsification des informations transmises, tout achat effectué au moyen de titres de paiement volés, détournés, frauduleux ou sans provision, tout comportement

préjudiciable aux intérêts de SPEEDWAY ou toute tentative de contournement des règles du programme pourra entraîner la radiation du client.

La radiation pourra entraîner :

- la désactivation immédiate de l'adhésion au programme **My SPEEDWAY**
- l'annulation des points
- l'annulation de la cagnotte
- l'annulation des bons d'achat
- l'annulation des cartes cadeaux virtuelles issues de la cagnotte
- la perte des avantages en cours
- l'absence de remboursement du prix de l'adhésion programme **My SPEEDWAY**
- toute action utile destinée à obtenir réparation du préjudice subi par SPEEDWAY.

Le client pourra être informé de cette radiation par tout moyen que SPEEDWAY jugera approprié.

13.3 Perte ou vol

En cas de perte des identifiants permettant d'accéder aux avantages du programme, le client doit en informer SPEEDWAY dans les meilleurs délais.

Un nouvel accès pourra être édité selon les modalités en vigueur.

SPEEDWAY ne saurait être tenue responsable de l'utilisation frauduleuse du compte ou des avantages par un tiers avant la déclaration de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse.

13.4 Unicité de l'adhésion

Chaque client ne peut détenir qu'une seule adhésion My SPEEDWAY active.

SPEEDWAY se réserve le droit de fusionner, suspendre ou supprimer les comptes ou adhésions multiples créés par un même client.

ARTICLE 14

MODIFICATION, SUSPENSION OU CLÔTURE DU PROGRAMME

SPEEDWAY se réserve le droit de modifier, suspendre ou supprimer à tout moment le programme **My SPEEDWAY**, ses avantages, ses conditions de fonctionnement, ses tarifs,

ses règles de cumul, ses règles d'utilisation, son catalogue cadeaux, ses offres partenaires ou les présentes conditions générales.

Lorsque la modification est défavorable au client, SPEEDWAY informera les clients concernés par tout moyen approprié, notamment par e-mail, SMS, notification, affichage en magasin ou publication sur le site internet **www.speedway.fr**, en respectant un préavis raisonnable lorsque cela est possible.

Lorsque la modification constitue un enrichissement du programme ou un avantage supplémentaire pour le client, elle pourra être appliquée immédiatement.

SPEEDWAY se réserve également le droit de suspendre ou de mettre un terme au programme à tout moment, notamment en cas de contrainte technique, commerciale, juridique, économique ou organisationnelle.

En cas de suspension ou de clôture du programme, SPEEDWAY informera les clients par le moyen qu'elle jugera le plus adapté.

Les bons d'achat dont le délai de validité n'a pas expiré pourront être utilisés dans un délai de **2 mois à compter de l'annonce de la suspension ou de la clôture du programme**, sauf disposition différente communiquée au client.

Aucune modification, suspension ou suppression du programme ne donnera droit à indemnisation du client, sauf disposition légale contraire.

ARTICLE 15

RESPONSABILITÉ

SPEEDWAY met en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer le bon fonctionnement du programme **My SPEEDWAY**.

Toutefois, la responsabilité de SPEEDWAY ne pourra être engagée en cas :

- d'indisponibilité temporaire du programme
- d'interruption momentanée pour des raisons techniques ou de maintenance de l'application My SPEEDWAY
- de dysfonctionnement du site internet, de l'application, du compte client, du système de caisse ou des outils de gestion
- de retard dans la mise à jour des points ou de la cagnotte
- d'erreur liée à des informations client inexactes, incomplètes ou non mises à jour
- d'utilisation frauduleuse par un tiers du programme My SPEEDWAY, du compte ou des avantages

- d'indisponibilité d'un cadeau
- d'indisponibilité d'un avantage partenaire
- d'impossibilité technique d'utiliser un avantage
- de perte ou vol non déclaré
- de force majeure, au sens de l'article 1218 du code civil, et des cas reconnus de manière constante par la jurisprudence française.
- de fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

Le client est responsable de l'utilisation de son compte, de ses identifiants et des avantages rattachés à son adhésion.

En cas d'usurpation ou d'utilisation frauduleuse de son compte ou de ses avantages, le client doit avertir rapidement SPEEDWAY afin que les mesures nécessaires puissent être prises.

En cas de dysfonctionnement, SPEEDWAY fera ses meilleurs efforts pour conserver au client le bénéfice des avantages légitimement acquis, sous réserve que ces avantages puissent être vérifiés dans les systèmes internes de SPEEDWAY.

En cas de contestation, seules les informations contenues dans les bases de données de SPEEDWAY feront foi, sauf preuve contraire apportée par le client.

SPEEDWAY se réserve le droit de corriger toute erreur manifeste affectant le solde de points, la cagnotte, les bons d'achat, les cartes cadeaux virtuelles ou tout autre avantage.

ARTICLE 16

DONNÉES PERSONNELLES

SPEEDWAY attache une grande importance à la protection et au respect de la vie privée et des données personnelles de ses clients.

Les données personnelles collectées dans le cadre du programme **My SPEEDWAY** sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données, à la loi Informatique et Libertés modifiée et à la politique de confidentialité de SPEEDWAY.

16.1 Responsable du traitement

Le responsable du traitement est :

SPEEDWAY SAS

27 avenue de la Sariette, ZI Athélia II, 13600 La Ciotat

16.2 Données collectées

Les données collectées peuvent notamment comprendre :

- nom
- prénom
- adresse postale
- adresse e-mail
- numéro de téléphone
- date de naissance
- identifiant client ;
- type d'adhésion souscrite
- historique d'achat
- points fidélité
- cagnotte
- bons d'achat émis et utilisés
- avantages utilisés
- participation à des opérations commerciales
- participation à des jeux concours
- préférences commerciales
- données nécessaires à la lutte contre la fraude.

Certaines données sont obligatoires pour permettre l'adhésion et le fonctionnement du programme. En cas de refus de fournir ces données, le client ne pourra pas adhérer au programme ou bénéficier de certains avantages.

16.3 Finalités des traitements

Les données sont traitées pour les finalités suivantes:

- gestion de l'adhésion au programme **My SPEEDWAY**
- identification du client
- suivi des achats
- calcul des points fidélité
- gestion de la cagnotte
- émission et utilisation des bons d'achat
- gestion du catalogue cadeaux
- gestion des avantages
- gestion des retours sans ticket

- gestion des offres personnalisées
- gestion des avantages partenaires
- gestion des jeux concours
- relation client
- traitement des réclamations
- lutte contre la fraude
- respect des obligations légales et réglementaires
- prospection commerciale lorsque celle-ci est autorisée.

16.4 Communications liées au programme

Le client peut recevoir des communications strictement nécessaires au fonctionnement du programme, notamment concernant:

- son adhésion
- son renouvellement
- l'expiration de son programme
- son solde de points
- sa cagnotte
- ses bons d'achat
- la modification du programme
- la suspension ou la clôture du programme
- les informations nécessaires à l'utilisation de ses avantages.

Ces communications sont nécessaires à la gestion du programme.

16.5 Prospection commerciale

Le client peut recevoir des offres commerciales de SPEEDWAY s'il y a consenti ou lorsque la réglementation applicable le permet.

Le client peut à tout moment s'opposer à la réception de sollicitations commerciales ou retirer son consentement lorsque le traitement repose sur celui-ci.

La transmission des données du client à des partenaires à des fins de prospection commerciale ne pourra intervenir qu'avec le consentement spécifique du client lorsque ce consentement est requis.

Lorsque certaines données doivent être transmises à un partenaire pour permettre au client de bénéficier d'une offre partenaire demandée par lui, SPEEDWAY informera le client des données concernées et du partenaire destinataire.

16.6 Durée de conservation

Les données sont conservées pendant la durée nécessaire à la gestion du programme, à la relation commerciale, au respect des obligations légales et à la défense des droits de SPEEDWAY.

Les données pourront être supprimées ou anonymisées à l'issue des durées de conservation applicables, sauf obligation légale contraire ou nécessité de conservation en cas de litige.

16.7 Droits du client

Le client dispose des droits suivants sur ses données personnelles :

- droit d'accès
- droit de rectification
- droit d'effacement
- droit d'opposition
- droit à la limitation du traitement
- droit à la portabilité lorsque ce droit est applicable
- droit de retirer son consentement lorsque le traitement repose sur celui-ci
- droit de définir des directives relatives au sort de ses données après son décès
- droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Le client peut exercer ses droits :

Via la rubrique **Contactez-nous** du site **www.speedway.fr** ou par courriel à l'adresse suivante : contact@speedway.fr

Ou par courrier à l'adresse suivante :

SPEEDWAY SAS – Service Clients-27 avenue de la Sariette, ZI Athélia II, 13600 La Ciotat

SPEEDWAY pourra demander au client un justificatif d'identité lorsque cela est nécessaire pour traiter sa demande.

Le client est invité à consulter la politique de confidentialité disponible sur le site **www.speedway.fr** pour obtenir des informations complémentaires sur le traitement de ses données personnelles.

ARTICLE 17

RÉCLAMATIONS ET GESTION DES LITIGES

En cas de litige relatif à la souscription, au fonctionnement ou à l'utilisation du programme **My SPEEDWAY**, le client doit rechercher une solution amiable avec SPEEDWAY.

17.1 Première étape : réclamation en magasin ou auprès du service client

Le client peut adresser une première réclamation :

- Directement dans le magasin concerné ;
- Via la rubrique Contactez-nous du site www.speedway.fr ou par courriel à l'adresse suivante : contact@speedway.fr
- ou par courrier à l'adresse suivante :
SPEEDWAY SAS – Service Clients
27 avenue de la Sariette, ZI Athélia II, 13600 La Ciotat

17.2 Deuxième étape: réclamation écrite

Si le client n'est pas satisfait de la réponse apportée ou en cas d'absence de réponse dans un délai raisonnable, il peut adresser une réclamation écrite au service client SPEEDWAY :

SPEEDWAY SAS – Service Clients

27 avenue de la Sariette, ZI Athélia II, 13600 La Ciotat

Le client devra préciser son identité, ses coordonnées, son numéro de compte client ou de l'adhésion souscrite, ainsi que les éléments nécessaires à l'analyse de sa demande.

17.3 Troisième étape : médiation de la consommation

Si le client consommateur n'est pas satisfait de la réponse apportée par SPEEDWAY ou en cas d'absence de réponse dans un délai raisonnable, il peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation désigné par SPEEDWAY, sous réserve de remplir les conditions de recevabilité de la médiation.

Les coordonnées du médiateur devront être indiquées ci-dessous :

Médiateur de la consommation : **Sas Médiation Solution**
Adresse : 222 chemin de la bergerie 01800 Saint Jean de Niois Tel. 04 82 53 93 06
Site internet : <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>

Adresse courriel : contact@sasmediationsolution-conso.fr.

La demande de médiation doit être introduite dans les conditions et délais prévus par les règles applicables à la médiation de la consommation.

La solution proposée par le médiateur ne s'impose pas aux parties, qui restent libres de l'accepter ou de la refuser.

ARTICLE 18

LOI APPLICABLE ET JURIDICTIONS COMPÉTENTES

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée préalablement à toute action judiciaire. Toute demande judiciaire, formée devant une juridiction compétente sans que le demandeur n'ait au préalable recherché une solution amiable conformément à l'article 17 des présentes, sera déclarée irrecevable.

À défaut de solution amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes conformément aux règles de droit commun.

ARTICLE 19

DISPOSITIONS DIVERSES

Si l'une des clauses des présentes conditions générales était déclarée nulle, invalide ou inapplicable, les autres clauses conserveraient toute leur force et leur portée.

Le fait pour SPEEDWAY de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes conditions générales ne saurait valoir renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Les présentes conditions générales sont disponibles en magasin, sur le site internet **www.speedway.fr** et, le cas échéant, dans l'application SPEEDWAY.

SPEEDWAY se réserve le droit d'archiver les différentes versions des conditions générales applicables au programme.